

INFORMATION ET COMMUNICATION

Rue de l'Hôpital 2 CH-2800 Delémont t +41 32 420 50 50 secr.sic@jura.ch

Delémont, le 1er février 2022

Communiqué de presse

COVID-19 : fin de l'obligation du port du masque en deux temps au sein de l'école obligatoire

Les élèves de la 5^e année Harmos à la 8^e année Harmos pourront laisser tomber les masques de protection contre la COVID-19 dès lundi prochain, le 7 février. Les élèves de la 9^e année Harmos à la 11^e année Harmos, quant à eux, pourront en faire de même après le 18 février. Le Gouvernement s'est prononcé ce jour sur la levée de ces mesures.

Réuni ce mardi en séance ordinaire, le Gouvernement jurassien a pris la décision de lever en deux temps l'obligation du port du masque au sein de la scolarité obligatoire. La situation épidémiologique reste préoccupante et la prudence demeure de mise. Elle permet toutefois certains allégements, dont les masques au sein de l'école obligatoire, estime le Gouvernement.

Dès lundi prochain, le 7 février, les élèves de la 5^e année Harmos à la 8^e année Harmos pourront abandonner le masque.

Cette décision s'appliquera également au sein des structures d'accueil extrafamilial.

Pour les élèves des degrés supérieurs, de la 9^e année Harmos à la 11^e année Harmos, l'obligation du port du masque tombera à la fin des cours le vendredi 18 février prochain, la veille de la Semaine blanche. Jusque-là, ces derniers devront continuer à porter le masque également durant les leçons de chant et de gymnastique à l'intérieur.

Le corps enseignant ainsi que le personnel des écoles continueront de porter le masque à l'intérieur des bâtiments.

Le Gouvernement continue à suivre la situation de très près alors que les contaminations à la COVID-19 restent à un niveau très important dans le canton. La situation est sous contrôle au sein de l'Hôpital du Jura, avec toutefois toujours une vingtaine de personnes hospitalisées en raison de la COVID-19, dont un patient aux soins intensifs.

Retrouvez plus d'informations sur www.jura.ch/coronavirus.

Personne de contact :

Martial Courtet, ministre de la Formation, de la Culture et des Sports, tél. 032 420 54 00.